Monsieur le maire d'Anduze, Monsieur le 1er adjoint,

le mardi 26 janvier 2016, vous avez adressé un courriel de protestation à Jean-François Gringoire, rédacteur en chef du magazine d'investigation « *Pièces à Conviction* » de France 3.

Dans votre message et, plus encore, dans le document de 10 pages que vous avez joint à ce courriel, vous mettez en cause le documentaire d'enquête « *Cévennes, révélations sur une pollution cachée* », diffusé par la chaîne publique le mercredi 20 janvier 2016.

Jean-François Gringoire m'a transmis vos doléances.

J'y réponds en tant qu'auteur du documentaire incriminé, en mon nom et en celui de mon confrère Bernard Nicolas, qui en est le réalisateur.

Il importe, pour commencer, de souligner que jamais, ni dans les mots, ni dans ce qu'ils pourraient suggérer, nous ne portons d'accusations contre Anduze, ses élus ou d'autres habitants de la commune. A aucun moment non plus, dans ce documentaire, nous ne nous permettons la moindre « affirmation gratuite », ni le moindre « amalgame ».

Nous ne saurions non plus laisser dire que nous mentons.

Réponse à vos « quelques commentaires » :

1/ Les mines.

A aucun moment, dans cette enquête, nous n'affirmons ou ne laissons entendre que l'industriel belge (Vieille Montagne, acquise en 1993 par l'Union Minière, rebaptisée Umicore en septembre 2001) aurait ouvert des mines sur la commune d'Anduze.

3 précisions :

- une partie du territoire communal d'Anduze était inclus dans les 3 principales concessions minières, qui couvrent le horst de Pallières et dont l'industriel belge tenait les titres et permis d'exploitation : « Valleraube » (445 ha); « Croix-de- Pallières » (1048 ha); « Pallières et Gravouillère » (326 ha).
- je serai moins affirmatif que vous sur l'absence d'accès aux métaux dont nous parlons sur la commune d'Anduze. Je vous renvoie, entre autres documents, au rapport du BRGM, intitulé « Actualisation des connaissances du potentiel minier français. Le gisement à Zn-Pb-(Ge) de la Croix-de-Pallières (Gard) » (décembre 2011).
- Certes, Michel Bourgeat, invité de l'émission, évoque en plateau, après la diffusion du documentaire, le témoignage d'habitants d'Anduze, lui racontant avoir vu, dans les années 1960, une « pelle mécanique de 80 ch», creuser le sol anduzien (carrière / mine à ciel ouvert).

2/ L'eau.

A/ Ecoulements de surface.

Effectivement, les écoulements de surface, depuis les anciens sites miniers, sont principalement orientés Sud/SudEst // Nord-NordOuest.

Avons-nous dit, écrit ou dessiné sur nos cartes d'autres directions, au départ de la digue Umicore ou des autres lieux connus de dépôts de stériles ? Assurément pas.

Les écoulements, qui nous préoccupent dans le cadre de ce travail sur la pollution minière, sont :

vers le Sud : le « ruisseau de la mine », qui se dessine peu à peu depuis l'ancien puits N°1, aux confins des communes de Saint-Félix-de-Pallières et Thoiras, jusqu'au pont de la mine, au lieudit « Les Patus », sur la commune de Saint-Félix- de-Pallières. C'est là, à la confluence de ce ruisseau et du ruisseau de Valleraube, que se forme le Paleyrolle. Ce ruisseau, qui circule sous la D133 [entre Anduze et le bourg de Saint-Félix], passe ensuite au pied des déchets de l'ancienne mine Joseph, recueille au passage les eaux qui traversent et oxydent ces déchets, avant de se jeter dans l'Ourne, aux confins des communes de Saint-Félix et de Tornac, au lieudit « Le Moulin du Baron». L'Ourne se jette ensuite dans le Gardon, en aval d'Anduze.

vers le Nord : il s'agit là, vous le citez, du ruisseau d'Aiguesmortes, dont les écoulements, qui nous préoccupent dans cette enquête, commencent au pied nord de la digue Umicore [soit, 1 million de tonnes de déchets de laverie, autrement dit de déchets de traitement du minerai, « recouverts » (ce n'est même plus le cas, en certains endroits de la parcelle) d'une terre rapportée du site minier et que nous savons ellemême polluée - cf la fiche dite « Croix de Pallières » de Géodéris, rendue publique en décembre 2008 - et difficilement végétalisée : l'industriel a fait en effet planter et replanter, par un entrepreneur local jusqu'aux... herbes et autres graminées 'sauvages' !]. Ce ruisseau, qui recueille des eaux circulant dans et sous la digue de déchets (drainage minier acide), se jette dans le Gardon d'Anduze, en amont de l'agglomération, comme vous le soulignez vous-même.

L'Amous, que vous citez également, n'a pas lieu d'être mentionné dans notre enquête, puisque sa pollution (principalement par le Reigous, qui passe sous la digue à stériles de l'ancien site minier de Carnoulès, sur la commune de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille) est, elle, reconnue par les services de l'Etat.

vers l'Ouest-NordOuest : ces écoulements sont préoccupants pour votre commune : la Rode ainsi que d'autres « sources » s'écoulent en effet dans cette direction, après émergence et après avoir inondé les anciennes galeries de mines (vous le savez comme nous : ces mines ont nécessité, tout au long de leur exploitation, un exhaure significatif; sans ce pompage permanent des eaux d'infiltration, le travail des mineurs au fond aurait été impossible). L'IEM officielle, dite « rapport BRGM », indique, par ailleurs, que 100.000 à 200.000 tonnes de déchets de laverie (les mêmes, donc, que ceux qui constituent la digue Umicore) ont été enfouis, au titre du remblaiement de galeries d'extraction.

Pensez-vous que l'eau dans laquelle baignent ces déchets soit exempte de pollution? Or, cette eau rejoint pour partie la Salindrenque, rivière qui se jette dans le Gardon d'Anduze, en amont de votre agglomération.

J'ajoute que :

- Pendant toute l'activité de laverie, sur le site minier, des dizaines de millions de m3 d'eau contaminée se sont écoulés vers le nord, en grand partie dans le lit du ruisseau d'Aiguesmortes.
- Aujourd'hui encore, l'exploitation de la carrière de la Ferrière se fait en traversant des galeries des anciennes mines. Quid des poussières ? Quid de l'eau qui passe sur le chantier puis alimente le ruisseau d'Aiguesmortes, qui longe la carrière juste avant de se jeter dans le Gardon d'Anduze ?
- dans le cadre de sa « remise en état » du site, dans les années 1990, l'industriel a utilisé des fines de mines comme sable de remblai. Cette dispersion, impossible à évaluer et à localiser avec précision (elle est évidente au pied du puits N°1, mais ailleurs, beaucoup moins), permet-elle d'affirmer que le territoire de la commune d'Anduze est épargné?
- pendant au moins 24 ans (1971-1994), sans compter les années de constitution de la digue, auparavant, bien plus d'1 million de tonnes de fines de mines, déchets de laverie sous forme de sable gris ultra-fin, posées sur un point haut du relief local, ont été exposées à la pluie et aux vents. 'Bien plus', car des habitants nous ont dit avoir vu, au fil de ces années, des poteaux (ou longs pieux de bois verticaux) émerger de ces déchets très toxiques, jusqu'à une hauteur de 2 mètres! Où sont passés ces deux mètres d'épaisseur de « sable », sur une surface de quelque 3 hectares? Croyez-vous que l'arête de la 'Grande Pallières' a pu protéger le territoire de la commune d'Anduze de la contamination par ces poussières, sous les vents d'ouest (dominants) et les engouffrements de bourrasques du Mistral? Nous ne le croyons pas, non plus que tous les spécialistes que nous avons consultés.

B/ Eaux souterraines.

Vous, élus d'Anduze, comme nous, journalistes, serions bien en peine, à ce jour, de décrire le cheminement des eaux souterraines, dans ce sous-sol karstique (c'est à dire aux failles multiples qui rendent très difficile le suivi hydrogéologique). D'une crue à l'autre, et même sans épisode pluvieux particulier, la géographie des résurgences de ces eaux souterraines varie, parfois considérablement.

Cette cartographie fait tellement défaut dans la région (et, anormalement, dans l'IEM officielle) qu'un hydrogéologue de l'université de Montpellier-2, finalise actuellement le financement une étude hydrogéologique du secteur de notre enquête!

3/ La surmortalité.

A/ Le travail de Germain Barré.

Germain Barré prend en compte, bien sûr, les maisons de retraite (et toute autre structure à mortalité accentuée, comme les hôpitaux / cliniques psychiatriques / activités à risque-s) dans son travail.

A Anduze, il a évidemment tenu compte des deux Ehpad, que vous mentionnez.

Ses travaux et sa méthode de calcul sont scientifiques.

Je vous rappelle que Germain Barré constate cette surmortalité.

Nous le disons également dans notre documentaire : «Une surmortalité anormale est donc constatée à Anduze. Pourquoi ? Quelles en sont les causes ? Impossible de le savoir». Contrairement à ce que vous écrivez, nous ne cherchons aucunement à « faire croire qu'il y aurait une relation entre la surmortalité constatée à Anduze et les activités minières ».

Mais, ne pas se poser de questions relèverait d'une attitude peu professionnelle, confinant au refus de faire notre métier.

J'ajoute que, contrairement à ce que vous écrivez, nous ne disons jamais « surmortalité énorme à Anduze », mais « surmortalité anormale » (voir ci-dessus); la légende de la carte de Germain Barré mentionne : « surmortalité très forte ».

Par ailleurs, l'ai transmis vos commentaires sur cette question à Germain Barré.

Voici sa réponse :

Réponse de Germain Barré

Monsieur le Maire d'Anduze, Monsieur le 1er adjoint d'Anduze,

Je vous remercie pour votre réponse et j'ai bien lu la partie me concernant. Je tenais à vous préciser que, dans mes analyses scientifiques, j'ai tenu compte de l'âge de la population d'Anduze et de l'hébergement pour personnes âgées. Par ailleurs, j'ai noté l'absence actuelle d'un établissement psychiatrique sur la commune d'Anduze, faisant également confiance aux données de l'INSEE.

Comme indiqué par Alain Renon dans le documentaire ("Une surmortalité anormale est donc constatée à Anduze. Pourquoi ? Quelles en sont les causes ? Impossible de le savoir"), je constate une surmortalité très forte, mais je ne peux imputer la surmortalité constatée à une cause particulière.

Vous utilisez à juste titre les données de l'INSEE : il y a en effet plus de personnes âgées domiciliées à Anduze que dans d'autres lieux.

Le nombre de décès que vous évoquez à Anduze m'interpelle.

- « En 2015 à Anduze on a compté 133 personnes décédées dont : 95 décédés dans les maisons de retraite et la maison de convalescence, qui représentent donc 71,4% des décès sur la commune à l'âge moyen de 81,7 ans
- 38 anduziens, donc 28,6% des décès sur la commune à l'âge moyen de 82,4 ans ».

A quoi correspondent ces décès en 2015 ? Les données de l'INSEE pour les décès domiciliés à Anduze sont disponibles ici : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp? reg_id=99&ref_id=etat-civil- deces

Le lien direct :

http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/ etat-civil-deces/ base naissances deces 2014.zip

Entre 2004 et 2014, selon l'INSEE, il y a en moyenne 74 décès domiciliés sur la commune d'Anduze chaque année. Le maximum atteint sur cette période est de 84 décès en 2007, loin des 133 décès que vous annoncez pour 2015.

Par ailleurs, vous citez des chiffres pour une seule année, ce qui me paraît très insuffisant.

Pourriez-vous me communiquer le détail du nombre de décès domiciliés à Anduze entre 2004 et 2014, année par année, en distinguant les décès en maisons de retraite des autres décès, tout en précisant l'âge moyen des décès pour ces deux catégories, année par année ?

En m'excusant par avance pour le temps que vous consacrez à cette recherche et en vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le 1er adjoint, mes sincères salutations distinguées.

Germain Barré.			

B/ Le travail de l'équipe des registres des tumeurs du Gard et de l'Hérault.

Certes, cette étude descriptive ne concerne pas la surmortalité mais le nombre surélevé (/ moyennes régionale et nationale) de certains cancers, que peuvent provoquer les toxiques présents en concentrations nocives pour la santé dans la région.

Vos commentaires ne mentionnent pas cet autre indice d'anomalie.

Or, la ville d'Anduze est dans le périmètre de cette étude descriptive.

Par ailleurs, sur cette question de la santé, vous écrivez que « l'Agence Régionale de Santé (ARS) a (...) diligenté une enquête épidémiologique ».

C'est inexact. C'est un simple dépistage, à un instant T, de trois substances, dans le sang (plomb) et dans les urines (cadmium et arsenic inorganique), que l'ARS a entrepris.

L'étude descriptive, que nous mentionnons, constitue, elle, la première étape d'une véritable enquête épidémiologique. Enquête que l'ARS a écartée.

De graves questions restent posées, selon nous :

- pourquoi les services de santé de l'Etat, malgré tous ces indices préoccupants, se contentent-ils d'un dépistage de trois substances ?
- pourquoi la population d'Anduze a-t-elle été exclue de cette campagne (même si cette dernière est insuffisante) ?
- L'argument mines/pas de mines sur le territoire communal est un peu « léger », puisque des communes minières (vous ne le contesterez pas, je pense) comme Corbès, Durfort et Fressac (où, depuis le printemps 2015, Géodéris mène une étude environnementale, dont la préfecture lui a interdit de nous parler), n'ont pas été incluses, elles non plus, dans cette surveillance sanitaire. Pourquoi ?

4/ Eau potable.

A aucun moment, dans notre enquête, nous ne disons ou laissons croire que l'eau du robinet est ou serait contaminée à Anduze.

Nous relevons, en revanche, une intrigante double fiche de qualité, postée sur le site officiel de la Direction Générale de la Santé, concernant un prélèvement effectué à Tornac (pas Anduze), le 24 juin 2014 à 11h20.

Par ailleurs, j'ai rassemblé, depuis 2013, un nombre significatif de bulletins, mentionnant une non-conformité physico-chimique de l'eau de consommation humaine distribuée dans des communes de la région, pour cause de dépassement des valeurs limites, ici, en arsenic, là en antimoine, le plus souvent.

Ces communes sont aussi bien Thoiras/Saint-Félix (même distribution), que Corbès, Boisset-Gaujac, Saint-Jean-du-Gard...

Vous, élus, connaissez mieux que nous une procédure que propose souvent les services de santé de l'Etat : les dérogations (comme à Corbès, l'été dernier encore), qui nous font nous interroger sur la raison d'être des limites maximales de qualité, puisque ces dérogations permettent de les franchir allègrement (parfois de 50%, dans votre région !), sans déclencher, par conséquent, la moindre alerte sanitaire.

Enfin, toujours à propos de l'eau de consommation, nous avons constaté avec étonnement que malgré l'activité minière passée de la région et de fortes à très fortes concentrations de plomb, de cadmium, d'antimoine, mais aussi de thallium (jamais recherché, alors qu'il s'agit d'un neurotoxique très violent, plus dangereux encore que le mercure - également présent dans l'ancienne zone minière), les recherches de ces métaux et associés (tel l'arsenic, omniprésent) sont très irrégulières, voire inexistantes.

Monsieur le maire d'Anduze, Monsieur le 1er adjoint,

Dans cette enquête, nous ne dressons de réquisitoire contre personne.

Nous constatons des faits, des escamotages de réalités et questionnons les responsabilités des uns et des autres. Notre film l'expose clairement dès le début : nous faisons face dans ce dossier (sur lequel je travaille, personnellement, depuis le mois d'août 2013) à une «omerta qui engage lourdement la responsabilité de l'Etat français et d'une multinationale belge : Umicore. »

Où entendez-vous qu'« Anduze se trouve sur le banc des accusés » ? Où lisez-vous, où entendez-vous que nous accusons ses élus de « cacher une pollution d'origine minière ». Contrairement à ce que laissent entendre plusieurs de vos réflexions (« Une petite visite sur place, avec le Maire d'Anduze, aurait (...) suffi pour expliquer l'histoire des mines »; « Une petite visite sur place, donc en contactant le Maire d'Anduze, aurait suffi », nous avons non seulement longuement travaillé sur place mais aussi rencontré le maire d'Anduze.

Souvenez-vous, Monsieur Iglesias:

- début mai 2015, vous et moi avons discuté juste après votre déjeuner (dans un des restaurants en face de la mairie) dans la grande salle de la mairie d'Anduze.
- le samedi 17 octobre 2015, à Tornac, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale de cette commune voisine de la vôtre.
- A ces deux occasions, vous nous avez accordé un entretien filmé.
- Dans ces deux entretiens, vous avez exprimé votre colère contre l'exclusion de votre ville de l'information sur la pollution minière et de la campagne de dépistage proposée par l'ARS entre le 12 octobre et le 29 décembre 2015. Vous avez même eu des mots très sévères à l'encontre de ce service déconcentré de l'Etat, chargé de la santé publique.

En espérant que nous pourrons revenir à des échanges constructifs avec vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, Monsieur le 1er adjoint, mes salutations respectueuses.

Alain Renon, journaliste.

Paris, le mercredi 27 janvier 2016.